

PUBLICATION ET AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 950-2

Avis public est donné par la soussignée, greffière du Canton d'Orford, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et à l'article 450 du *Code municipal du Québec*.

En effet, le 5 juillet 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**« Règlement numéro 950-2
modifiant le Règlement du plan d'urbanisme et de développement révisé
numéro 950 concernant l'identification d'une zone à protéger
d'intérêt patrimonial (site d'Orford Musique) »**

*Le présent règlement a pour but de modifier le plan d'urbanisme
afin d'identifier le site d'Orford Musique comme étant une zone
à protéger au niveau patrimonial.*

Le conseil de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog a approuvé le règlement ci-dessus mentionné et ainsi délivré le certificat de conformité nécessaire le 7 juillet 2022.

Le *Règlement numéro 950-2* peut être consulté au bureau de la Municipalité pendant les heures d'ouverture, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h du lundi au vendredi et sur le site Internet de la Municipalité www.canton.orford.qc.ca.

Donné à Canton d'Orford, le 3 août 2022.



Brigitte Boisvert, avocate
greffière